



Procès-verbal du conseil municipal

Séance du mardi 07 juillet 2026

Le sept juillet deux-mille-vingt-six à dix-huit heures à la mairie du Bourget, le conseil municipal, dûment convoqué le 1^{er} juillet 2026, s'est réuni sous la présidence de M. DUPRÉ Albert, Maire de Villarodin-Bourget.

PRESENTS (11) : DUPRÉ Albert, BECT Stéphane, BERMOND Cédric, BUISSON Pascale, BUISSON Thierry, CHARVOZ Géraldine, CHARVOZ Laurence, DIEU Sandrine, FLAVEN Blandine, GUGLIELMI Jérôme, L'HERMINIER Nicolas

ABSENTS AVEC PROCURATION (0) :

ABSENTS (0) :

M. le Maire ouvre la séance à 18h00.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de recourir au vote à main levées et désigne à l'unanimité Mme CHARVOZ Géraldine comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 05 juin 2026

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 05/06/2026.

3. Décisions du maire

3.1 Renoncement de la commune au droit de préemption urbain sur les ventes suivantes :

Lieu-dit	N° parcelle	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire	Nombre de m²	Date de réception
Résidence le Pra - La Norma	E1612 - E1614	OLLIER Bernard et Hélène	BARREAU Antoine	27.25	03/06/2026
Rue Meyer - La Norma	D2647 - D2650	Syndicat de copropriétaires Norma 2	SCI Chautagne	66.00	12/06/2026
Résidence les Airelles - La Norma	E1591	TORRES Olga	LASSALLE Jean- Marie et Nathalie	30.24	29/06/2026
Le Village - La Norma	E1688 - E1689 - E1690	PUIG Olivier	SCI MINIGENMILPOM	38.45	01/07/2026

3.2 Procédure des biens sans maître

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il a lancé la procédure de biens sans maître au nom de M. AIGLOZ Victorin fils de Modeste et M. MELQUIOT Jules. Le cabinet Mesur'Alpes a été mandaté pour mener à bien cette procédure.

3.3 Refacturation téléphonie mobile au SIVU EDHM

M. le Maire explique que la commune a gardé provisoirement à sa charge les frais de téléphonie mobile des anciens agents de la régie électrique de Villarodin-Bourget en attendant que le SIVU Electricité De Haute Maurienne ait fait le nécessaire pour reprendre à son compte les abonnements. Les changements ayant été faits, il est désormais temps de procéder à la refacturation au SIVU EDHM des abonnements de téléphonie mobile Orange pour 2 lignes destinées aux techniciens pour la période du 01 janvier 2026 au 30 avril 2026, date de résiliation des contrats.

3.4 Refacturation abonnement internet à l'Association Norma Loisirs

M. le Maire rappelle que la gestion du cinéma Le Grand Air est à la charge de l'Association Norma Loisirs depuis le 15 décembre 2025. Afin de ne pas causer de perturbation durant la saison d'hiver, il avait été convenu que la commune garderait provisoirement la charge des frais d'abonnement internet du cinéma. L'Association Norma Loisirs ayant fait le nécessaire pour se raccorder à la fibre optique, il convient désormais de lui refacturer la période de décembre 2025 à juillet 2026.

4. Finances

4.1 Décision modificative n° 1 – budget principal – capital emprunt Poste Source Le Rival et acquisition d'un panneau d'information lumineux

Délibération n°60/2026

M. le Maire rappelle que l'emprunt du Poste Source Le Rival a été transféré au SIVU EDHM au 01/01/2026. L'échéance du 25/01/2026 (11 127.81 €) a été prélevée sur le compte de la commune. Cette échéance concerne la période courant du 26/10/2025 au 25/01/2026, elle a été répartie entre les 2 entités : soit 65 jours pour la commune de Villarodin-Bourget et 25 jours pour le SIVU EDHM. Cette échéance n'a pas été budgétisée, il convient donc de faire 2 décisions modificatives : une pour le capital de 6 689.84 € et une pour les intérêts de 1 346.91 € afin de régulariser cette dépense.

L'achat d'un panneau d'information lumineux devant être installé au départ de la montée de La Norma nécessite aussi un virement de crédits à l'opération 111 « Véhicules et matériels ».

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euros		6 689.84 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		6 689.84 €		
D 2183-111 : VEHICULES & MATERIELS		22 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		22 000.00 €		
D 231-158 : PONTS ET CHAUSSEES	22 000.00 €			
D 231-158 : PONTS ET CHAUSSEES	6 689.84 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	28 689.84 €			
Total	28 689.84 €	28 689.84 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

✓ **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal

4.2 Décision modificative n° 2 – budget principal – intérêts emprunt Poste Source Le Rival *Délibération n°61/2026*

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D 6413 : Personnel non titulaire	1 346.91 €			
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	1 346.91 €			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		1 346.91 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		1 346.91 €		
Total	1 346.91 €	1 346.91 €		
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal

4.3 Décision modificative n° 1 – budget eau – lampes UV *Délibération n°62/2026*

M. le Maire explique que les réservoirs d'eau de la commune sont traités grâce à des lampes UV. Chaque année le service technique doit procéder à des remplacements car elles sont garanties pour un nombre d'heures déterminé. Lors du vote du budget, 5000.00 € a été attribué à l'opération 124 Traitement UV réservoirs. Le devis pour le remplacement du matériel s'élève à 5 494.80 €. Il convient donc de prendre une décision modificative du budget et majorer le virement de 1500.00 € au cas où une lampe serait défectueuse avant l'heure.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 21561-113 : BOUCLAGE EAU	2 000.00 €			
D 21561-124 : TRAITEMENT UV RESERVOIRS		2 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 000.00 €	2 000.00 €		
Total	2 000.00 €	2 000.00 €		
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget eau

5. Affaires générales

5.1 Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois *Délibération n°63/2026*

M. le Maire explique que la commune de Villarodin-Bourget est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier. La commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts. La commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions.

La réforme de la facturation électronique sera en place à compter du 1^{er} septembre 2026, il convient donc d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ **DONNE** mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L.

214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

- ✓ **PRECISE** que la présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.
- ✓ **APPROUVE** les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

5.2 Convention de servitude de passage rue du verger – parcelle C 2299

Délibération n°64/2026

M. le Maire rapporte que M. MARGUERON Lionel a lancé les démarches pour acquérir un bien parcelle C 1075. Cette maison ne disposant pas de places de stationnement privées, il souhaite en parallèle, acheter la parcelle C 2299 qu'il utilisera pour le stationnement de ses véhicules. Cette parcelle ne pouvant pas être enclavée, il demande à la commune une servitude de passage pour les véhicules sur le talus communal longeant la rue du verger ainsi que l'autorisation de décaisser une partie du terrain communal pour pouvoir passer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ **VALIDE** la demande de M. MARGUERON ;
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de servitude de passage de la parcelle C 2299 lorsque M. MARGUERON sera propriétaire dudit terrain ;
- ✓ **CHARGE** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

6. Ressources humaines

6.1 Création de 2 postes d'agent technique *Délibération n°65/2026*

M. le Maire expose à l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services de la commune.

Considérant qu'avec le départ d'un agent en août 2026 et un second en janvier 2027, il convient de réorganiser les effectifs du service technique. La création de 2 emplois permanents pour satisfaire aux besoins du service technique est nécessaire, et que ceux-ci peuvent être assurés par des agents du cadre d'emploi des adjoints techniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ **DECIDE** la création, à compter du 1^{er} septembre 2026, au tableau des effectifs permanents de la commune, de deux emplois d'agents techniques à temps complet : Ces emplois pourraient être pourvus par des fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.
S'ils ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par des agents non titulaires dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. Ils devront dans ce cas justifier d'une expérience en mairie dans le secteur

technique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade indiqué ci-dessus.

- ✓ **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget principal, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- ✓ **PRECISE** que la déclaration de vacance de poste sera transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ;
- ✓ **APPROUVE** le tableau des effectifs permanent joint ci-dessous ;
- ✓ **CHARGE** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS				EMPLOIS	
Emplois	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant	Durée hebdo. De travail	Délib.	Créés	Pourvus
Service Administratif					
Chargé de projet	Rédacteur territorial principal 2ème classe	28	18/2026	1	1
Secrétaire générale de mairie	Rédacteur territorial	35	19/2026	1	1
Secrétaire générale de mairie	Adjoint administratif principal 2ème classe	35	71/2025	1	0
Assistant administratif et comptable, chargé d'accueil	Adjoint administratif principal 1ère classe	35	55/2017	1	0
	Adjoint administratif principal 2ème classe	35	30/2021	1	0
	Adjoint administratif	35	55/2023	1	1
		35	55/2025	1	1
Service Technique					
Chef d'équipe/technicien	Technicien principal 1ère classe	35	55/2017	1	0
	Agent de maîtrise	35	45/2018	1	1
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique principal 1ère classe	35	98/2021	1	0
		35	15/2024	1	1
		35	15/2024	1	1
	Adjoint technique principal 2ème classe	35	69/2022	1	1
		35	70/2022	1	1
	Adjoint technique	35	63/2024	1	1
		35		1	
		35		1	
Service Police Municipale					
Agent polyvalent des services techniques et policier municipal	Brigadier	35	29/2009	1	0
				18	10

7. Divers

7.1 Point sur l'avancement des dossiers par commission

Commission vie du village / patrimoine / culture / jeunesse

→ Rapporteur Mme FLAVEN Blandine

Cet été, une équipe de bénévoles se charge d'ouvrir et de garder les églises de la commune du 15 juillet au 26 août 2026 :

- Le mardi de 17h00 à 18h30 : Eglise Saint-Julien de Villarodin
- Le mercredi de 17h00 à 18h30 : Eglise Saint-Pierre-aux-Liens du Bourget

Groupe de travail « Avenir La Norma »

→ Rapporteur M. BECT Stéphane

Un audit du parc immobilier de la station de La Norma va être lancé pour savoir quelle structure serait la mieux adaptée pour la détention, la gestion et la valorisation des biens immobiliers dans le but de lutter contre les lits froids.

Également, un inventaire des appartements communaux à vocation touristique va être fait par les élus du groupe de travail en collaboration avec l'office de tourisme de Haute Maurienne Vanoise et la SGNV pour déterminer les travaux et améliorations à apporter à chacun d'entre eux. Le coût de ces travaux sera budgétisé puis étalé sur plusieurs exercices du mandat.

Commission projets

→ Rapporteur M. DUPRÉ Albert

Ferme pédagogique : les travaux sur l'extérieur sont en cours. Les travaux d'aménagement intérieur vont débuter. Le chantier n'a pour le moment pas de retard, la fin des travaux étant prévue pour le mois d'octobre 2026.

Rocher des Amoureux : les gros travaux d'aménagement sont terminés (ruisseau, pataugeoire, bachats, parking et terrain de pétanque) mais il reste quelques finitions à charge du service technique. L'engazonnement se fera en septembre.

Réhabilitation de la Maison d'Octavie : le chantier a démarré début juillet. La base de vie des entreprises se fera dans la salle de la mairie annexe de Villarodin. La circulation sur la partie haute de la rue Saint-Antoine se fera dans les 2 sens, il sera donc interdit de se garer le long de la rue pour ne pas gêner le trafic quotidien.

→ Rapporteurs M. BECT Stéphane et M. L'HERMINIER Nicolas

Stade vtt : Pour cette année l'entretien du stade de vtt du Rocher des Amoureux sera réalisé par M. DUVAL Dominique. Pour les années futures une concertation devra se faire avec la CCHMV pour l'entretien et la communication et l'UCV pour la mise en place d'une corvée annuelle.

→ Rapporteur M. GUGLIELMI Jérôme

Itinéraires trail sur La Norma : M. GUGLIELMI a été en contact avec la société Espace trail pour une proposition commerciale pour le développement des itinéraires trail sur la station de La Norma. Elle propose un état des lieux pour savoir ce qui peut être mis en valeur, une réunion de concertation avec tous les acteurs locaux (office de tourisme, commune, gestionnaire de domaine skiable, agriculteurs et chasseurs), des repérages sur site, le balisage et le panneau d'accueil (installation non comprise) ainsi qu'une application pour les utilisateurs.

Commission groupe de travail Lyon-Turin

→ Rapporteur Mme BUISSON Pascale

La piste accessible aux piétons sur la digue le long de l'Arc entre Modane et le Pont de la Glaire va être récupérée par le chantier TELT. Un nouveau sentier pourrait être construit en contrebas de la digue mais des interrogations se posent notamment avec le passage de la voie vélo Via Maurienne.

Pour rappel, une réunion publique est proposée par TELT pour informer de l'actualité du chantier le jeudi 17 septembre 2026 à 18h30 à la salle communale du Bourget.

7.1 Pompes à bras des pompiers de Villarodin-Bourget

M. L'HERMINIER Nicolas annonce qu'il a trouvé un musée pour accueillir les pompes à bras des pompiers de Villarodin-Bourget. Les pompes seront donc exposées au Musée des sapeurs-pompiers de Lyon-Rhône (20 000 visiteurs par an) et la plus grande des pompes sera classée. Il reste quelques détails techniques à régler afin que le musée puisse venir les récupérer. La commune recherche également des photographies anciennes de pompiers avec ces pompes, un appel sera fait aux habitants.

7.2 Facturation de l'eau potable à Amodon

Une première réunion est prévue cet été entre les élus et les techniciens de la commune concernant la mise en place de la facturation de l'eau potable pour les propriétaires/locataires de bâtiments à Amodon, en résidence principale ou secondaire.

7.3 Cérémonie d'Amodon le samedi 12/09/2026

La cérémonie de Commémoration des Combats d'Amodon aura lieu le samedi 12 septembre 2026 devant le monument aux morts d'Amodon. Tous les habitants sont conviés à partir de 10h30 pour la messe suivie de la cérémonie et d'un apéritif. Cette commémoration se fait chaque année en compagnie d'une délégation d'élus, d'habitants et d'anciens combattants de Saint-Jean-de-la-Porte puisque plusieurs jeunes résistants de cette commune sont venus combattre les Allemands sur le plateau d'Amodon en 1944 pour libérer le Bourget mais malheureusement plusieurs d'entre eux ont perdu la vie.

7.4 Remerciements

Les élus tiennent à remercier l'équipe du service technique de la commune pour le travail de qualité accompli ce printemps et en ce début d'été sur la station de La Norma et les villages malgré un important manque d'effectif.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 08 septembre 2026 à 18h.

La séance est levée à 20h35

M. le Maire
M. DUPRÉ Albert

La secrétaire de séance
Mme CHARVOZ Géraldine

